

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 037**  
**Objet : Mise à disposition de la GAM à l'association « ASSOCIATION ARA – AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS », le 10/04/24 et 11/04/24**

**Domaine et Patrimoine – Grange à Musique**

**Le Maire de Creil,**

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite mettre à disposition de l'association « ASSOCIATION ARA - AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS », sise 301, avenue des Nations Unies à Roubaix (59100), représentée par Béatrice DEBEUNNE en qualité de Présidente, la salle municipale de la Grange à Musique à Creil, le mercredi 10 et jeudi 11 avril 2024.

■ **Décide**

**Article 1 :** de signer une convention avec l'association « ASSOCIATION ARA - AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS » pour la réalisation de la prestation artistique susmentionnée.

**Article 2 :** cette mise à disposition est conclue du 10 au 11 avril 2024 uniquement et est accordée à titre gracieux.

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 4 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Creil, le 22 Janvier 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **05 FEV. 2024**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **05 FEV. 2024**